

Aides individuelles à la formation continue

Degré de connaissance de la population active

Au Luxembourg, il existe un certain nombre de dispositifs favorisant l'accès à la formation continue : congés spéciaux, aménagement du temps de travail, aides financières.

Ce sont autant de mesures qui contribuent à faciliter l'accès à la formation tout au long de la vie des actifs et, plus largement, des individus. Mais les actifs sont-ils suffisamment informés de leurs droits et des aides dont ils peuvent bénéficier en la matière ?

Cette publication présente l'analyse des résultats d'une enquête visant à évaluer le degré de connaissance de la population active quant aux aides à la formation continue s'adressant à la personne.

L'enquête a été réalisée auprès d'un échantillon de 1 192 personnes, représentatif de la population active luxembourgeoise âgée de plus de 18 ans (méthode des quotas : âge, sexe, nationalité et lieu de résidence).

22 % des actifs connaissent au moins une des aides à la formation continue. Le congé individuel de formation est la plus connue. Les résidents et, en général, les plus diplômés sont les mieux informés. Le bouche à oreille est un des meilleurs canaux d'information permettant aux actifs de prendre connaissance de l'existence des aides à la formation. Malgré les efforts promotionnels des acteurs institutionnels et privés, 18 % des actifs n'ont jamais entendu parler de ces aides.

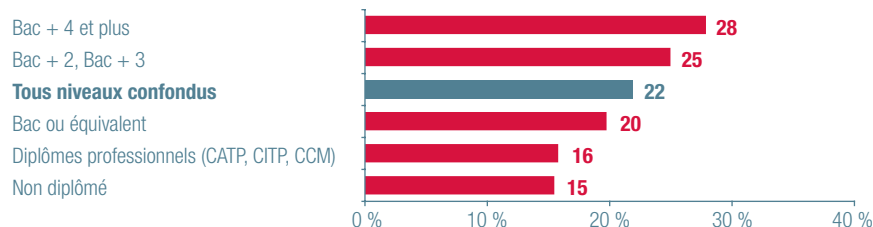
Seul un actif sur cinq (22 %) est en mesure de citer spontanément au moins une aide individuelle à la formation continue. Dans 65 % des cas, il est résident luxembourgeois.

De grandes disparités apparaissent entre les plus diplômés et les moins diplômés (graphique 1) : 28 % des actifs de niveau Bac + 4 et plus sont informés de l'existence de mesures d'aide, contre 15 % des actifs non diplômés.

Les actifs de nationalité luxembourgeoise sont mieux informés que ceux d'autres nationalités. En effet, 29 % d'entre eux connaissent au moins une aide à la formation continue, alors que les actifs de nationalité étrangère ne sont que 19 %. Il en est de même avec les résidents (25 %) et les frontaliers (18 %).

Graphique 1

Proportion des actifs, par niveau d'études, capables de citer au moins une aide individuelle à la formation continue (%).



Lecture : parmi les diplômés de niveau Bac + 4 et plus, 28 % sont capables de citer au moins une aide individuelle à la formation continue.

Source : Observatoire de la formation

Le congé individuel de formation : l'aide la plus connue

Si l'on s'intéresse aux dispositifs (voir encadré) connus par les sondés, le congé individuel de formation (CIF) arrive en première position avec 36 % des mesures citées spontanément, suivi du congé linguistique et du congé jeunesse (respectivement 14 % et 5 %).

En revanche, lorsqu'on leur demande de désigner parmi une liste de mesures existantes, les aides à la formation dont ils ont déjà entendu parler, le classement diffère. Le CIF (41 % des actifs) devance les aides financières pour études supérieures (36 %) et le congé linguistique (29 %).

À noter que 18 % des actifs n'ont jamais entendu parler de la moindre mesure d'aide à la formation. Ce sont principalement des actifs qui résident à l'étranger (62 %), plutôt de sexe masculin (60 %).

Encadré

Aides à la formation continue pour individus

- Congé individuel de formation ;
- Congé linguistique ;
- Congé jeunesse ;
- Aménagement personnel du temps de travail ;
- Congé sans solde pour formation ;
- Validation des acquis de l'expérience ;
- Déductibilité fiscale ;
- Aides financières pour études supérieures ;
- Bourses européennes.

Pour plus d'information :

- INFPC (2012). «Mesures d'aide à la formation», *La formation, ça marche !*
- www.lifelong-learning.lu, rubrique Aides.

La suite de l'analyse se concentre sur les 22 % de sondés qui citent spontanément au moins une aide individuelle à la formation continue. Ils sont nommés «personnes informées» ci-après.

Plus de la moitié des personnes informées (56 %) n'ont pas l'intention d'avoir recours à une aide durant les 12 mois suivant l'enquête et 14 % ne se prononcent pas. Parmi les 30 % qui envisagent de

solliciter une aide, certaines personnes évoquent d'abord l'obligation de suivre régulièrement des formations dans le cadre de leur emploi¹, puis le CIF et le congé linguistique.

Par ailleurs, plus de la moitié des personnes informées (55 %) n'ont jamais bénéficié d'aide à la formation. Lorsque cela a été le cas, elles ont surtout fait appel au CIF et aux aides pour études supérieures.

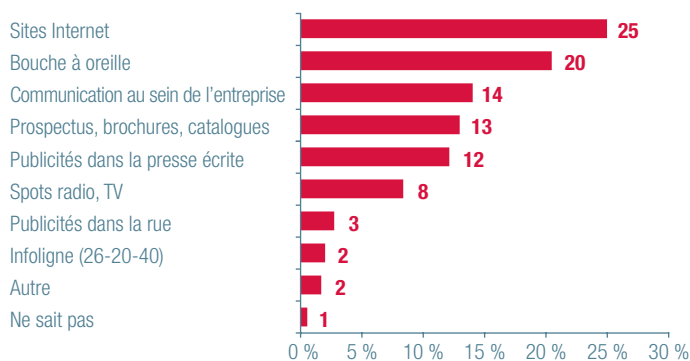
Le bouche à oreille fonctionne

C'est par le biais de sites internet et du bouche à oreille que les personnes informées ont pris connaissance des mesures d'aide à la formation continue (respectivement 25 % et 20 %). La communication au sein de l'entreprise (14 %) et les brochures d'information (catalogues, prospectus) sont les deux autres canaux d'information les plus mentionnés (graphique 2).

41 % se souviennent de la source d'information sur les aides à la formation. Au classement des organismes les plus cités, le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (19 %) précède l'entreprise (13 %), les chambres professionnelles (salariale et patronales) et l'INFPC (6 %).

Graphique 2

Par quel canal les actifs ont-ils été informés des aides à la formation continue qu'ils citent spontanément ?



Source : Observatoire de la formation

¹ Dans les secteurs de la santé et de l'enseignement, l'obligation de formation est définie par une base légale ou dans le cadre de conventions collectives.